AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2024-12-17-01834 Référence de la demande : n°2024-01834-031-001

Dénomination du projet : projet ADNCACH

Lieu des opérations : -Région(s) : Guadeloupe, Martinique,

Bénéficiaire: JUNG Jean-Luc (MNHN, ISYEB)

MOTIVATION ou CONDITIONS

Jean-Luc Jung, Professeur du Museum National d'Histoire Naturelle et Chef de la Station Marine de Dinard Chercheur à l'ISYEB (Institut de Systématique Evolution Biodiversité) sollicite l'autorisation de prélèvement, transport et utilisation de squames de peau de 60 Physeter macrocephalus (Cachalot) récoltés en mer dans le sanctuaire Agoa (Martinique et Guadeloupe, 60 animaux par région) afin de procéder à l'identification génétique des individus dans le cadre du projet ADNCACH porté par l'association OMMAG, le bureau d'études Aquasearch et le MNHN.

L'objectif du projet pluriannuel est d'étudier les Cachalots régulièrement observés en Guadeloupe et Martinique en complément d'une étude engagée sur l'espèce par le sanctuaire Agoa depuis 2023, au travers de l'analyse génétique d'échantillons de tissus biologiques, d'identifier leur diversité génétique, d'établir la carte génétique des liens entre les différents clans vocaux par l'enregistrement passif de codas et d'établir la phylogénie de cette population avec celles des autres populations de l'Atlantique Nord.

Le projet comporte deux phases :

- phase 1 : à partir de 2025, collectes des échantillons de squames et enregistrements acoustiques lors de sorties dédiées en Guadeloupe et Martinique;
- phase 2 : dès janvier 2026, analyse par un stagiaire Master 2 des échantillons et comparaison avec la banque de données internationales puis publication d'un article scientifique et vulgarisation des résultats par l'association Mon École Ma Baleine. La période de mise en œuvre s'étendra sur 15 mois, du 1er mars 2025 au 30 juin 2026 mais les prélèvements se feront en 2025.

Le projet bénéficie du soutien financier de l'OFB via le sanctuaire Agoa.

Le prélèvement des squames n'est pas invasif puisqu'ils sont récoltés après que les animaux ont sondé. Par ailleurs, en l'attente des plongées des cachalots, le bateau ne franchira pas la limite des 300m mais la récupération des squames nécessite toutefois de déroger à l'interdiction d'approche des cétacés à moins de 100m.

Jean-Luc Young sera responsable de l'encadrement du Master 2, et les prélèvements seront réalisés dans les deux territoires par des personnes compétentes : en Martinique : Benjamin de Montgolfier, docteur en biologie marine et directeur du bureau d'études Aquasearch et en Guadeloupe : Laurent Bouveret, Président de l'OMMAG. Il est indiqué que les pilotes sont formés aux pratiques de navigation respectueuses des cétacés. Il n'est pas précisé selon quelles modalités.

L'avis favorable du sanctuaire Agoa a été acquis, les avis émis par les CSRPN de Martinique et Guadeloupe pris globalement en compte dans la dernière version de la demande.

Le Préfet de la Martinique, délégué de l'action de l'État en Mer aux Antilles a délivré l'autorisation de recherches scientifiques aux 8 navires qui vont intervenir, assorti de conditions.

Les autorisations de transport d'échantillons au titre de la CITES et au titre des APA doivent encore être délivrées, de même que les autorisations d'approche des cachalots (à noter que même si l'approche à moins de 100m se fait lorsque les animaux ont plongé, et si la récolte des squames doit se faire rapidement, elle impose une certaine vitesse pour les bateaux et un bruit de moteur généré dont il n'est pas analysé l'impact potentiel).

Compte-tenu des éléments fournis dans le dossier, des avis favorables déjà émis, le CNPN émet également un avis favorable en recommandant toutefois, comme les CSRPN de la Martinique et de la Guadeloupe que la conduite de ces opérations soit coordonnée avec d'autres études scientifiques sur ces mêmes espèces se déroulant à la même période, de même que la pratique du whale-watching. Il conviendra en effet de veiller à ce que d'éventuels effets cumulatifs n'aient pas un impact négatif sur les cétacés.

	Par délégation du Cons Le Président de la com	seil national de la prote mission espèces et co	ection de la nature : mmunautés biologiques :	Nyls de Pracontal
AVIS : Favorable		Favorable sous cond	ditions [_]	Défavorable [_]
Fait le : 18 avril 20)25			Signature:
				Le président